

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 5

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapportés à juin 1914 = 100, les résultats nouveaux s'inscrivent, pour toutes les années considérées, de 3 à 4 points au-dessous des anciens (ou de 3 % en octobre 1939). Cette différence est due presque exclusivement aux déplacements intervenus dans le groupe du chauffage et de l'éclairage. En outre, on constate une concordance presque absolue de l'indice général calculé d'après la pondération de 1936/37 pour les familles d'ouvriers, d'une part, et pour les familles d'employés, d'autre part, et cela aussi bien sur la base de juin 1914 que sur celle de l'année 1930.

En partant de 1914 = 100 le nouvel indice calculé sur la base des nouvelles quantités de consommation serait donc de 3 % inférieur à l'indice actuel. Cette différence ne joue qu'un faible rôle, étant donné le renchérissement enregistré depuis la guerre et dont on peut admettre qu'il ira en s'accroissant. La Commission fédérale des statistiques sociales, qui comporte un nombre égal de représentants des employeurs, des salariés et des milieux scientifiques a décidé, les écarts entre l'une et l'autre série de résultats étant très faibles, de renoncer à une révision de l'indice qui exigerait un travail démesuré comparativement aux résultats qui seraient ainsi obtenus. Les salariés peuvent se rallier à cette manière de voir.

L'indice constitue un instrument destiné à mesurer les fluctuations des prix; en dépit de ce qu'il peut avoir d'imparfait, il n'en est pas moins un auxiliaire précieux.

Economie politique.

La situation économique au cours du premier trimestre 1940.

Vue d'ensemble.

Un coup d'œil sur la situation économique à l'étranger suffit pour constater que les pays belligérants poursuivent leurs efforts pour accroître leur production et adapter leur appareil économique aux besoins de la guerre. Depuis le début des hostilités, les Etats ont cessé de publier les chiffres relatifs à leur activité économique. On ne risque guère de se tromper en disant que la France est déjà en mesure d'utiliser presque entièrement sa capacité de production, que la Grande-Bretagne est près d'y arriver tandis que l'Allemagne a déjà épuisé toutes les possibilités de production encore en jachère. Toute extension de la production nécessaire à la conduite de la guerre ne peut désormais se faire qu'au détriment d'autres domaines. En revanche, les belligérants n'ont pas encore recouru dans une large mesure à la capacité de production des pays neutres. Une publication économique suisse, d'inspiration privée, a expliqué ce fait par un degré d'usure du matériel encore insuffisant pour « rayonner » sur l'économie mondiale. On comprend ce que parler veut dire. (A l'heure où ces lignes paraissent, l'usure du matériel, pour ne pas parler du « matériel humain », selon l'horrible expression à laquelle on

se plait à recourir dans la presse, est assez considérable pour exercer une influence «bienfaisante» sur l'économie mondiale.) On constate une recrudescence de l'activité économique des pays neutres. Aux Etats-Unis, la reprise de l'automne dernier a été suivie d'un léger fléchissement sans gravité. La production est encore supérieure à celle de la même période de l'année précédente; quoi qu'il en soit, l'accroissement de 50 à 70 pour cent enregistré dans la sidérurgie et l'industrie de l'acier antérieurement à janvier 1940 est tombé à 10—20 pour cent en février et mars. Il va sans dire que la capacité de production des Etats-Unis est encore loin d'être entièrement utilisée. L'extension du théâtre des opérations au nord (et depuis lors en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg) a porté un nouveau coup aux relations économiques mondiales.

En Suisse, la capacité de production est près d'être entièrement utilisée. La plupart des industries sont pleinement occupées. Le marasme de l'industrie du bâtiment déterminé par l'arrêt presque complet des constructions privées est compensé par les travaux militaires. Nos exportations, quant à la valeur, ont atteint le niveau de l'an dernier; par contre, le volume a diminué de la hausse des prix. En mars, l'effectif des chômeurs complets a fondu comme neige au soleil; il n'est plus que de 12,000. Une nouvelle extension de la production ne disposerait donc que d'une faible réserve de main-d'œuvre.

L'activité dans les diverses branches.

Au cours du premier trimestre, la situation sur le marché suisse des capitaux n'a pas enregistré de modifications importantes. La diminution de l'offre des capitaux et la tendance à la hausse du taux de l'intérêt qu'elle commande se sont maintenues. De la fin du mois de décembre au milieu d'avril, la Banque nationale a enregistré une diminution de ses réserves d'or et de devises de 170 millions de francs en chiffre rond. Ce phénomène est dû moins à une émigration des capitaux qu'à un accroissement des importations; ces dernières, au cours des premiers mois de 1940, sont plus élevées de 200 millions de francs comparativement à la même période de l'année précédente.

Les cours des papiers d'Etat, qui s'étaient quelque peu améliorés au début de l'année, ont enregistré un léger fléchissement depuis. C'est pourquoi, à la fin du mois de mars, le rendement (4,4 pour cent) était un peu plus élevé qu'à la fin de décembre, atteignant presque le maximum de fin septembre 1939. Les chiffres ci-dessous indiquent les fluctuations du rendement moyen de 12 emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux:

	En pour-cent		
	1938	1939	1940
Fin janvier	3,17	3,42	4,13
Fin février	3,08	3,27	4,27
Fin mars	3,25	3,56	4,41
Milieu d'avril	—	3,80	4,29

Le taux d'intérêt des banques augmente lentement, mais d'une manière constante. Le taux moyen des obligations de caisse de 12 banques cantonales s'établissait à 3,65 pour cent à fin mars 1940 contre 3,52 pour cent à fin décembre. En ce qui concerne les grandes banques, il a passé de 3,44 à 3,53 pour cent pour la même période. De même, l'intérêt des dépôts d'épargne et des hypothèques de premier rang enregistre une légère hausse.

Au cours du premier trimestre 1940, les émissions ont été assez considérables. Divers cantons, communes et entreprises privées, de même que la Confédération, ont émis des emprunts pour lesquels ils ont dû consentir un intérêt plus élevé. Le rendement net dont bénéficient les souscripteurs d'emprunts cantonaux et communaux va de 3,75 à un peu plus de 4 pour cent. La Confédération a fixé à un taux variant entre 3,75 et 4 pour cent le taux d'intérêt du premier emprunt de défense nationale, ce qui correspond à un rendement brut de 3,82 et net de 3,65 pour cent. Le résultat de cet emprunt n'a pas été satisfaisant; en dépit des efforts déployés par la Confédération et du but de l'emprunt, les souscriptions n'ont pas dépassé 220 millions de francs, somme qui ne couvre les dépenses de mobilisation que pour une durée de deux mois. Il nous semble que l'intérêt mobile fixé par la Confédération a renforcé l'opinion publique l'attente ou l'espoir d'une hausse du loyer de l'argent. On peut penser qu'un emprunt à court terme et à intérêt plus bas aurait été souscrit d'une manière satisfaisante si le public avait eu l'assurance que le taux de l'intérêt ne serait pas fixé ultérieurement à un niveau plus élevé.

Les cours des actions sont demeurés relativement stables depuis le début de l'année. Nous constatons un léger fléchissement des actions des sociétés financières (banques, sociétés financières, compagnies d'assurance); par contre, on constate une légère hausse des actions industrielles. A fin mars, l'indice général des actions établi par la Banque nationale s'établissait à 156 contre 153 à fin décembre.

Les prix des marchandises sont en augmentation constante. A la fin du mois de mars, l'indice des prix de gros marquait une augmentation de 6 pour cent comparativement à décembre et de 23 pour cent depuis août 1939. Ce sont les matières premières qui enregistrent la hausse la plus forte, dépassant de 38 pour cent les prix du temps de «paix», c'est-à-dire d'août 1938. En comparaison, la hausse des prix des denrées alimentaires, de 15 pour cent, est relativement modeste.

Les chiffres ci-dessous indiquent l'évolution de l'indice des prix de gros et des indices de groupe établis sur la base de 1914 = 100 et de 1939 = 100 (août):

Indice des prix de gros.

		Juin 1914 = 100			Août 1939 = 100				
		Denrées alimentaires	Matières premières et auxiliaires	Fourrages et engrais	Indice général	Denrées alimentaires	Matières premières et auxiliaires	Fourrages et engrais	Indice général
1939	Janvier	114,8	92,7	106,5	105,7	98,6	97,2	101,2	98,4
	Août	116,4	95,3	105,1	107,4	100,0	100,0	100,0	100,0
	Septembre	125,7	104,7	115,1	116,8	108,0	109,7	109,4	108,8
	Octobre	127,4	110,4	118,4	120,1	109,5	115,7	112,5	111,9
	Novembre	129,5	113,7	119,8	122,6	111,4	119,3	113,8	114,3
	Décembre	130,6	117,8	122,6	125,1	112,3	123,7	116,6	116,5
1940	Janvier	131,7	123,1	122,9	127,7	113,3	129,3	116,9	118,9
	Février	132,8	126,3	125,4	129,7	114,2	132,6	119,6	120,8
	Mars	133,6	131,6	126,7	132,1	114,6	138,1	120,5	123,1

Mentionnons encore qu'à la fin de février l'indice des marchandises fabriquées dans le pays était de 11 pour cent plus élevé qu'en août 1939. Par contre, au cours de la même période, les marchandises importées ont subi une hausse de 36 pour cent en chiffre rond.

L'importance de l'indice du coût de la vie s'étant accrue ensuite du renchérissement, nous publions également les chiffres traduisant son évolution:

Juin 1914 = 100		Denrées alimentaires	Combustibles	Habillement	Loyer	Indice général
1939	Janvier	129,4	115,9	121,0	174,0	136,6
	Août	131,2	114,6	120,0	173,5	137,2
	Septembre	132,8	114,9	120,0	173,5	138,2
	Octobre	136,0	115,5	122,9	173,5	140,5
	Novembre	137,9	117,1	122,9	173,5	141,7
1940	Décembre	138,3	118,3	122,9	173,5	142,0
	Janvier	139,3	119,9	133,4	173,5	144,2
	Février	139,5	122,6	133,4	173,5	144,6
	Mars	139,6	124,9	133,4	173,5	144,8

L'augmentation des prix du lait et du pain n'est pas encore comprise dans les chiffres de mars. Elle aura pour conséquence une hausse de l'indice de 1 point. En outre, en avril, l'indice de l'habillement sera établi à nouveau, ce qui entraînera une nouvelle augmentation de l'indice.

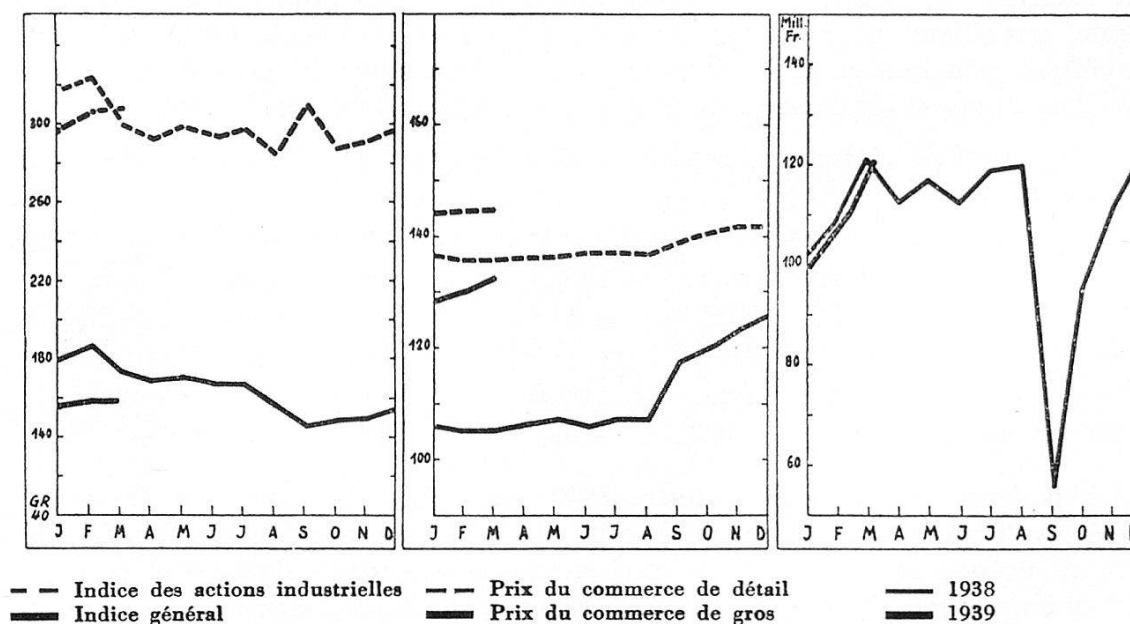
Sur la base de la situation d'août 1939 (= 100) les indices ont évolué comme suit:

Août 1939 = 100		Denrées alimentaires	Combustibles	Habillement	Loyer	Indice général
1939	Août	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Septembre	101,2	100,2	100,0	100,0	100,7
	Octobre	103,7	100,8	102,4	100,0	102,4
	Novembre	105,1	102,2	102,4	100,0	102,6
	Décembre	105,4	103,2	102,4	100,0	103,5
1940	Janvier	106,2	104,6	111,7	100,0	105,1
	Février	106,3	107,0	111,7	100,0	105,4
	Mars	106,4	109,0	111,7	100,0	105,5

Indice des actions

Indice des prix

Exportations



Le commerce extérieur est caractérisé par une nouvelle hausse des valeurs d'importation et par une reprise progressive des exportations. Les chiffres des importations et exportations, dont la publication, après avoir été interdite au début de 1940, est de nouveau autorisée, ont été les suivants:

	Importations				Exportations			
	1938	1939	Modification	1938/39	1938	1939	Modification	1938/39
	en millions de francs			en %	en millions de francs			en %
3 ^e trimestre	397,4	403,8	+ 6,4	+ 1,6	313,8	293,3	- 20,5	- 6,5
4 ^e trimestre	428,2	623,3	+ 195,1	+ 45,5	384,4	325,5	- 58,9	- 15,3
	1939	1940	1939/40		1939	1940	1939/40	
1 ^{re} trimestre	398,4	613,6	+ 215,2	+ 54,0	329,9	330,8	+ 0,9	- 0,2

Les prix des marchandises importées ayant été de 30 à 40 pour cent plus élevés au cours du premier trimestre 1940 qu'au cours de la même période de l'année précédente, le volume des importations, en dépit d'un accroissement de la valeur de 54 pour cent, ne s'est guère accru de plus de 15 pour cent, ne permettant qu'un léger renforcement des réserves. Au cours du premier trimestre 1940, la valeur des exportations a été sensiblement la même que l'année précédente. Etant donné que les prix des marchandises exportées n'ont pas échappé à la hausse — bien que cette dernière soit beaucoup moins marquée que celle des matières premières — nous enregistrons un recul effectif du volume des exportations.

Nous ne sommes plus autorisés à publier le détail des exportations par branches et pays de destination.

Le tourisme a été gravement atteint par la guerre. Il est vrai qu'au cours de la saison d'hiver la fréquence des hôtes indigènes a été réjouissante. Pour les trois mois de décembre, janvier et février, le nombre des nuitées de touristes indigènes n'a été que de 1,5 pour cent inférieur à celui de la même période de l'année précédente. Par contre, le chiffre relatif aux hôtes étrangers marque un recul de 71,6 pour cent. Le nombre total des nuitées est tombé de 3,35 à 1,99 millions au cours de la période considérée, soit une diminution de 40,7 pour cent.

La situation de l'économie intérieure ne peut plus être considérée du même point de vue qu'en temps de paix. Les constructions privées constituaient alors l'un des facteurs essentiels de la conjoncture. A l'heure actuelle, bien que l'activité du bâtiment soit pratiquement arrêtée, les branches de notre économie travaillant pour l'intérieur sont fortement occupées. Cette remarque s'applique principalement à l'industrie de l'habillement; la plupart des autres branches accusent également un degré d'occupation très satisfaisant.

Les chiffres ci-dessous, relatifs à 28 villes, indiquent le recul de l'activité du bâtiment:

	Nouveaux logements			Autorisations de construire		
	1938	1939	Modification en %	1938	1939	Modification en %
	1938/39			1938/39		
3 ^e trimestre	2151	1831	- 14,9	2624	1240	- 52,7
4 ^e trimestre	1509	1246	- 17,4	1861	555	- 70,2
	1939	1940	1939/40	1939	1940	1939/40
1 ^{er} trimestre	1971	1088	- 44,8	1649	676	- 58,8

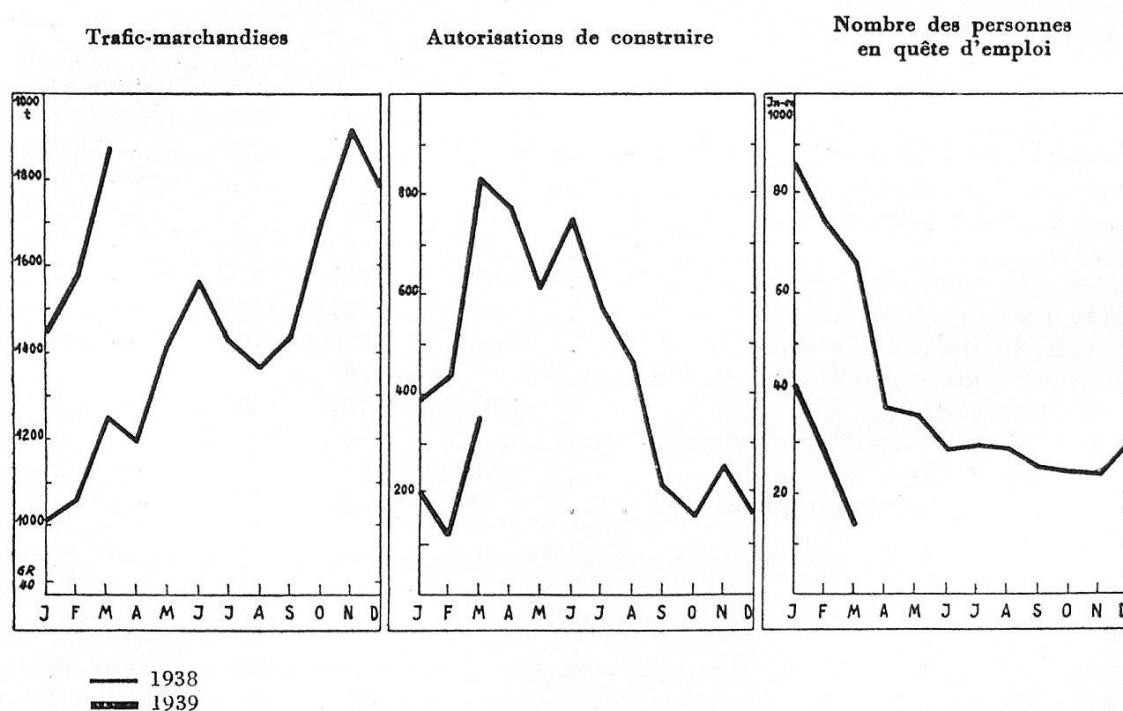
Au cours du premier trimestre 1940 le nombre des nouveaux logements a été de 45 pour cent inférieur à celui de la même période de l'année précédente, ce que le nombre des autorisations de construire du second semestre 1939 permettait d'ailleurs de prévoir. Pendant le second semestre le nombre des demandes d'autorisation de construire a été très faible. Comparativement à l'année précédente, les autorisations ont reculé de 59 pour cent. Nous pouvons donc en conclure qu'au cours de l'été le marasme de l'industrie du bâtiment se maintiendra. Néanmoins, ce recul est compensé dans une certaine mesure par les constructions militaires; quoi qu'il en soit, cette dernière

forme d'activité, ensuite de sa nature particulière, n'est pas à même d'occuper les ouvriers du bâtiment dans la même mesure que l'industrie privée du bâtiment.

Les résultats d'exploitation des Chemins de fer fédéraux sont particulièrement favorables:

	Trafic-marchandises			Trafic-voyageurs		
	en millions de tonnes		Modification en %	en millions		Modification en %
	1938	1939	1938/39	1938	1939	1938/39
3 ^e trimestre	3,76	4,22	+ 12,2	27,87	29,25	+ 4,9
4 ^e trimestre	3,67	5,40	+ 47,1	27,91	30,52	+ 9,3
	1939		1939/40	1939		1939/40
1 ^{er} trimestre	3,31	4,90	+ 48,0	28,84	32,70	+ 13,4

Au cours des trois premiers mois de 1940, le trafic-marchandises a été près de 50 pour cent supérieur à celui de l'année précédente, ce qui s'explique par l'accroissement des importations et du transit, la reprise économique, les entraves apportées aux transports par route ensuite de la réquisition des camions et du rationnement de la benzine. Le trafic-voyageurs est également en augmentation, ce qui est dû avant tout aux transports militaires. Les résultats financiers se sont également améliorés. Pour le premier trimestre 1940, l'excédent des recettes atteignait environ le double de celui de l'année précédente.



Les chiffres d'affaires du commerce de détail dépassent sensiblement ceux réalisés au cours de la même période de l'année précédente, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant ensuite du renchérissement. Les chiffres d'affaires étaient plus élevés de 14 pour cent en janvier, de 22 pour cent en février et de 9 pour cent en mars que ceux des mois correspondants de 1939. Le chiffre élevé de février s'explique par la date exceptionnellement avancée de Pâques. Mais il semble que cet accroissement du chiffre des ventes n'est pas dû uniquement à la hausse du coût de la vie, mais aussi à la crainte d'une pénurie de marchandises ou de nouvelles augmentations de prix.

L'effectif du chômage est de beaucoup inférieur à celui de l'année précédente. Nous aurions tout lieu de nous réjouir sincèrement de cet état de choses s'il n'était pas dû aux hostilités. Il est déprimant de devoir constater que la guerre a réussi là où les mesures constructives ont échoué.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif des chômeurs complets:

	1938	1939	1940	Modification absolue	1939/40 en %
Janvier	84,753	80,477	38,765	— 41,712	— 51,8
Février	80,512	68,417	26,220	— 42,197	— 61,7
Mars	51,784	61,117	11,656	— 49,461	— 80,9

A la fin du mois de mars (le temps étant favorable) le nombre des chômeurs complets était inférieur de 49461 à celui de mars 1939. Depuis 1930 nous n'avions plus enregistré un effectif de chômeurs aussi réduit. La proportion des chômeurs est donc inférieure à 1 pour cent du nombre des salaires. Toutefois, ces chiffres ne nous permettent pas de déterminer combien sont effectivement occupés. Une grande partie des chômeurs ont été éliminés du marché du travail par la mobilisation ou affectés à des détachements de travail. Ainsi, tous les sans-travail qui ont cessé de figurer sur les rôles du chômage n'ont pas été réintégrés dans le processus normal de la production.

Le tableau ci-dessous montre le recul du chômage dans les divers groupes professionnels. Ces chiffres comprennent également les personnes en quête d'emploi actuellement occupées d'une manière ou de l'autre; toutefois, leur nombre ne dépasse pas 1800 personnes.

	Nombre des personnes en quête d'emploi			
	Mars 1938	Mars 1939	Mars 1940	Modification Mars 1939/40
Industrie du bâtiment	30,213	32,608	3,683	— 28,925
Commerce et administration	4,195	3,840	1,840	— 2,000
Horlogerie et bijouterie	3,638	5,599	1,467	— 4,132
Textile	3,225	1,973	895	— 1,078
Hôtellerie, cafés-restaurants	1,787	1,657	887	— 770
Mancœuvres et journaliers	5,060	4,181	886	— 3,295
Travail du bois et du verre	3,604	2,733	829	— 1,904
Industrie des machines et métaux, électrotechnique	6,812	5,406	792	— 4,614
Industrie du vêtement, nettoyages chi- miques	764	543	287	— 256
Alimentation, boissons, tabac	991	986	139	— 847

La diminution rapide du nombre des chômeurs dans l'industrie du bâtiment est particulièrement frappante; elle est due aux conditions extraordinaires mentionnées plus haut. Le chiffre des personnes en quête d'emploi est encore relativement élevé dans le commerce, l'administration et l'horlogerie. Dans presque toutes les branches, les ouvriers qualifiés sont très recherchés; dans diverses branches, il y a pénurie de main-d'œuvre.

Le chômage partiel a également continué de reculer. A la fin de février, les caisses de chômage enregistraient encore 11,000 chômeurs partiels (2 pour cent du nombre des assurés) contre 18,000 en janvier et 23,100 en février 1930. C'est dans l'horlogerie et l'industrie des machines et métaux que le recul du chômage partiel est le plus marqué.

*

Dans les circonstances actuelles, il est presque impossible de prévoir l'évolution de la conjoncture, qui dépend essentiellement des événements politiques et militaires, pour le moment imprévisibles.

Le mouvement des prix à l'étranger en période de guerre.

Bien avant septembre 1939, la constitution des réserves pour le cas de guerre a déclenché une hausse partielle des prix sur les marchés internationaux. Le début des hostilités a été suivi d'une hausse générale des matières premières, hausse dont l'ampleur a varié selon les produits et les pays. Elle a eu pour conséquence une augmentation rapide des prix de gros et une plus faible des prix de détail. Le lecteur n'en ignore pas les causes: guerre sous-marine, approvisionnements préventifs, hausse des frets et des primes d'assurance. Dans divers pays, le renchérissement a été accentué par une dévaluation de la monnaie.

Tous les pays, aussi bien les neutres que les belligérants, tentent de freiner la montée des prix par un contrôle sévère. Contrairement à ce qui s'est passé au cours de la dernière guerre, on a pris partout les mesures les plus larges contre le renchérissement. Mais si nécessaire que soit ce contrôle, la politique «dirigée» des prix ne se heurte pas moins à des obstacles considérables. L'objet de cette politique est partout le même: empêcher une hausse dépassant l'augmentation effective du prix de revient.

Bien avant la guerre, le Reich avait organisé un contrôle des prix dont la tâche était d'empêcher toute hausse pendant la conjoncture économique due aux armements. L'ordonnance d'économie de guerre du 3 septembre 1939 vint renforcer les dispositions en vigueur. Le contrôle des salaires fut rendu plus efficace par un «blocage» des salaires dont nous avons exposé les détails dans la «Revue syndicale». Dans aucun pays, le contrôle des prix n'est appliqué avec autant de sévérité qu'en Allemagne; c'est également le Reich qui punit de la manière la plus draconienne toute violation des dispositions relatives au contrôle des prix.

En Grande-Bretagne, depuis le 1^{er} janvier 1940, une loi (Prices of Goods Act) interdit de vendre les articles réglementés (vêtements, articles de ménage, verre et porcelaine, quincaillerie, etc.) à un prix plus élevé que celui du 1^{er} août 1939, mais en y ajoutant toutefois le renchérissement des frais généraux. Peu après le début de la guerre, des prix maxima ont été fixés pour les denrées alimentaires les plus importantes telles que: beurre, pommes de terre, sucre, œufs, lard. Des prix maxima ont été également fixés pour la plus grande partie des produits de fer et d'acier, les peaux et les cuirs, le plomb, le zinc, le cuivre, le papier, la laine, etc. Afin d'empêcher un brusque renchérissement du coût de la vie, le gouvernement britannique s'est vu obligé, à la fin de l'année dernière, d'allouer des subventions de 4 à 5 millions par mois pour le maintien des prix de quelques denrées alimentaires, telles que le pain, la farine et la viande. La conclusion de contrats de livraison à longue échéance avec les Dominions, les colonies, de même qu'avec certains pays neutres, constitue un moyen important de stabilisation des prix. Ces contrats ne permettent de hausse des prix qu'en cas d'augmentation du prix de revient.

Par ordonnance du 9 septembre 1939, le gouvernement français a décrété une interdiction générale d'augmentation des prix des produits industriels; néanmoins, ces dispositions laissaient la possibilité d'adapter les prix à une modification des conditions de production ou à un renchérissement des matières premières importées. En revanche, au cours des premiers mois de guerre, le contrôle des prix des denrées alimentaires a, d'une manière générale, manqué de sévérité; les prix des denrées agricoles n'ont fait l'objet d'aucune réglementation. Contrairement à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne,

où les salaires ont partiellement augmenté, le blocage des prix des produits industriels a été complété par un blocage général des salaires au niveau du 1^{er} septembre 1939. Une ordonnance d'avril renforce considérablement la sévérité du contrôle des prix. A titre d'essai, elle interdit, à partir du 1^{er} mai et pour une durée de trois mois, toute augmentation de prix; cette interdiction peut être prolongée de 6 mois. Des exceptions ne peuvent être consenties que pour les marchandises importées lorsque les prix augmentent sur les marchés mondiaux. L'imposition des bénéfices des industries de guerre exerce un certain effet stabilisateur. Cet impôt, qui englobe toutes les entreprises industrielles et commerciales, assure un écrémage radical des bénéfices de guerre.

La plupart des pays européens ont pris des mesures de contrôle analogues; la place nous manque pour entrer dans les détails.

Le tableau ci-dessous montre l'effet des augmentations de prix sur les indices du commerce de gros (1929 = 100):

	Janvier 1939	Août 1939	Janvier 1940	Février 1940	Mars 1940	Augmentation depuis août 1939 en %
Etats-Unis ¹	81	79	83	82	82	3,3
Canada	77	76	86	86	—	13,2
Grande-Bretagne	85	86	110	113	113	31,4
France	110	107	—	—	—	—
Belgique	71	70	97	99	99	41,4
Pays-Bas	70	71	86	88	88	23,9
Danemark	102	103	143	150	154	49,5
Suède (1935 = 100)	110	111	136	138	—	24,3
Norvège	100	101	122	128	—	26,7
Allemagne	78	78	79	79	—	1,3
Italie	102	101 ²	—	—	—	—
Suisse	75	76	90	92	94	23,1

¹ Indice du „Bureau of Labor Statistics“. ² Juillet.

Ce tableau a été établi par les services de statistique de la Société des Nations, qui ne donnent que des chiffres arrondis. Ces chiffres, en ce qui concerne les pourcentages, ne sont donc pas d'une parfaite exactitude, à l'exception de ceux relatifs à la Suisse.

L'indice des prix de gros accuse une forte augmentation dans presque tous les Etats européens, belligérants ou neutres. L'Allemagne fait exception; l'indice n'enregistre qu'une augmentation de 1,3 pour cent. Toutefois, ce résultat ne doit être considéré qu'avec la plus grande prudence; il semble en contradiction directe avec les rapports qui nous parviennent sur la progression du renchérissement en Allemagne. En outre, bon nombre des produits dont le calcul de l'indice tient compte ne peuvent plus être obtenus par les consommateurs, ou du moins que très difficilement.

L'ampleur du renchérissement n'est pas partout la même. Elle dépend dans une large mesure des besoins d'importation du pays considéré. La France, par exemple, dépend beaucoup moins des importations étrangères que la Grande-Bretagne. L'Allemagne est dans l'obligation de produire elle-même un grand nombre de produits. Les entraves apportées aux importations et l'application du contrôle des prix jouent aussi un rôle important.

La hausse des prix a été particulièrement forte en Belgique où, depuis l'été dernier, l'augmentation de l'indice des prix de gros dépasse 40 pour cent. La hausse la plus élevée est enregistrée par les produits textiles, les

peaux et cuirs, les produits métallurgiques. Mais en 1940, l'évolution de l'indice belge a été dépassé par celle de l'indice danois, qui bat tous les records avec une augmentation de près de 50 pour cent. Aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, la hausse n'est que de 24 à 27 pour cent. En France et en Grande-Bretagne, la nouvelle dévaluation de 14 pour cent d'août 1939 constitue un facteur de renchérissement des marchandises importées. C'est ce qui explique pourquoi le contrôle britannique des prix a dû se borner à ralentir le renchérissement, mais sans être en mesure de l'arrêter. L'indice révèle une montée de 31 pour cent. Depuis l'été 1939, la France ne publie plus d'indice, si bien qu'il nous est difficile d'estimer l'ampleur du renchérissement. Quoi qu'il en soit, en dépit de ses possibilités autarciques, la France enregistre une hausse assez considérable des prix.

A titre de comparaison, nous avons mentionné les chiffres relatifs à la Suisse, où l'augmentation s'inscrit à peu près au même niveau qu'en Suède et aux Pays-Bas, et cela bien que notre pays n'ait pas eu aussi fortement à souffrir de la guerre sous-marine dans une aussi grande mesure que ces deux pays.

Aux Etats-Unis, la hausse de l'indice des prix de gros n'est que de 3 pour cent. Elle est de 13 pour cent au Canada, où il importe, toutefois, de tenir compte de la nouvelle dévaluation de 10 pour cent.

L'évolution de

l'indice du coût de la vie

est beaucoup plus régulière que celle de l'indice des prix de gros. La transmission de la hausse des prix de gros aux prix de détail a été ralentie par les mesures de contrôle. D'une manière générale, le renchérissement frappe avant tout les denrées alimentaires et les objets d'habillement; dans quelques pays, il porte aussi sur les dépenses de chauffage et d'éclairage. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'indice du coût de la vie dans les divers pays (1929 = 100):

	Janvier 1939	Août 1939	Janvier 1940	Février 1940	Mars 1940	Augmentation depuis août 1939 en %
Etats-Unis	85	84	85	86	85	1,2
Canada	83	83	85 (déc.)	—	—	2,4
Grande-Bretagne	95	95	108	109	—	14,7
France	122 ¹	—	—	—	—	—
Belgique	95	91	99	101	—	11,0
Pays-Bas	82 ¹	81	87	88	—	8,6
Danemark	106 ¹	110 ²	118 ³	—	—	7,3
Suède (sept. 1931 = 100)	106	107	115	117	118	10,3
Norvège	102	104	110	113	117	12,5
Allemagne	82	83	82	83	—	—
Italie	99	103 (juil.)	—	—	—	—
Suisse	85	85	90	90	90	5,5

¹ 1er trimestre 1939. ² 3me trimestre 1939. ³ 4me trimestre 1939.

C'est la Grande-Bretagne qui enregistre la plus forte augmentation du coût de la vie. Contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays, le renchérissement a déferlé sur la Grande-Bretagne avec une rapidité plus grande encore qu'au cours de la guerre 1914/18; ce phénomène s'explique par le fait que l'action des facteurs de renchérissement a été aggravée par la nouvelle dévaluation de la monnaie. Une hausse sensible du coût de la vie est également enregistrée en Norvège, en Suède et en Belgique. En ce qui concerne

la France, nous ne disposons d'aucun chiffre. L'Italie a également suspendu la publication des indices. Selon une information du D.N.B., les prix de détail auraient augmenté d'une manière considérable en Allemagne; ceux de mars seraient de 17 à 18 pour cent plus élevés en regard de l'année précédente. Ces indications doivent être accueillies avec la plus grande réserve. Pour terminer, nous sommes autorisés à conclure de ce qui précède que la Suisse, où l'augmentation du coût de la vie enregistrée depuis la déclaration de la guerre ne dépassait pas 5,5 pour cent à fin mars 1940, se trouve encore dans une situation relativement favorable. Jusqu'à présent, les Etats-Unis et le Canada ont été pratiquement épargnés par la vague de renchérissement qui a déferlé sur les pays que nous venons de passer en revue.

Economie de guerre.

Le service obligatoire du travail en Suisse.

Le Conseil fédéral vient de prendre une ordonnance* aux termes de laquelle tout Suisse, sans distinction de sexe ou de profession, qu'il soit salarié, qu'il exerce sa profession pour son propre compte ou qu'il n'ait pas de profession, est pendant le temps du service militaire actif astreint au service du travail et remplir des tâches d'ordre civil.

Le service obligatoire du travail a pour objet de fournir au pays les travailleurs dont il a besoin en temps de service militaire actif pour maintenir la vie économique et le fonctionnement des services administratifs d'ordre vital.

Les étrangers peuvent être astreints au service du travail en tant que les traités internationaux et le droit des gens le permettent.

Des prestations d'ordre civil ne peuvent être exigées sans que l'autorité compétente ait été appelée à déclarer si elles sont impérieusement réclamées par l'intérêt national et si les conditions voulues pour l'attribution de personnel du service civil sont remplies.

Tant que le pays n'est pas entraîné dans la guerre, l'autorité compétente est le Département fédéral de l'économie publique. Il prend de lui même ou à la demande des cantons des décisions d'espèce ou des décisions s'appliquant à l'ensemble de certains services ou de certaines branches économiques. En cas de guerre, les cantons peuvent prendre eux-mêmes ces décisions pour leur territoire. Ils sont tenus d'en informer le Département fédéral.

Exemptions.

Sont exemptés du service du travail: Les membres de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral, du Tribunal fédéral des assurances, des gouvernements cantonaux et les juges professionnels.

Les personnes indispensables à l'administration de la Confédération, des cantons, des districts, des communes et à la direction de leurs établissements.

Les militaires mobilisés, y compris ceux qui font partie des services complémentaires ou de défense aérienne, ainsi que les femmes en service des catégories A et B des services complémentaires féminins.

Les agents en service du corps des gardes frontière, des corps cantonaux

* Ordonnance sur le travail obligatoire du travail du 17 mai 1940.